



## **PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES**

### **COMITÉ FAO/OMS DE COORDINATION POUR L'AFRIQUE**

#### **Vingt et unième session**

**Yaoundé, Cameroun, 27 – 30 janvier 2015**

### **QUESTIONS DÉCOULANT DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES COMITÉS DU CODEX**

(Préparé par le Secrétariat du Codex)

#### **QUESTIONS DÉCOULANT / VISÉES PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS**

1. La 36<sup>e</sup> Session de la Commission (2013) a:
  - Adopté le plan stratégique 2014-2019<sup>1</sup>;
  - Établi un Comité sur les épices et les herbes aromatiques (CCSCH), accueilli par l'Inde<sup>2</sup>;
  - Nommé le Cameroun comme Coordinateur pour l'Afrique, à partir de la trente-sixième Session de la Commission et ce jusqu'à la fin de la Session ordinaire de la Commission en 2015<sup>3</sup>.
2. La 37<sup>e</sup> Session de la Commission (2014) :
  - a approuvé les conclusions et recommandations de la 69<sup>e</sup> session du Comité exécutif (2014)<sup>4</sup> d'établir un cadre de suivi pour la mise en oeuvre du Plan stratégique comportant des mécanismes de collecte systématique de données (par exemple des modèles) afin de faciliter l'évaluation des informations fournies par de très nombreux comités lorsque ceux-ci sont les principaux fournisseurs d'informations sur le suivi.<sup>5</sup>
  - Reconstitué le Comité sur le lait et les produits laitiers, accueilli par la Nouvelle-Zélande, afin qu'il commence de nouveaux travaux sur une norme relative au fromage fondu;
3. Le Comité est invité à prendre note de cette information.

<sup>1</sup> REP13/CAC, par. 177 et Annexe IX

<sup>2</sup> REP13/CAC, para. 155

<sup>3</sup> REP13/CAC, para. 237

<sup>4</sup> REP14/CAC, par. 119

<sup>5</sup> REP14/EXEC, par. 42